

MODALITES FINANCIERES OPAH RU SETE 2016 - 2021

PROPRIETAIRES BAILLEURS		ANAH				Sète agglomération méditerranéenne		conditions d'attribution	
		plafond de travaux		taux de subvention	prime FART ASE	prime de réduction du loyer	taux de subvention		
Travaux lourds	Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ind D > 0,55 ind S ≥ 0,4	1 000€ HT/m2 (SHF)/logt limité à 80 m2	LCTS/LCS	35%		100€/m2 plafond logt 80 m2 de surface habitable, jusqu'au T4	20%	Engagement de conclure une convention Evaluation énergétique obligatoire Etiquette D en principe, E dans certaines situations.	
			LI				15%		
Travaux d'amélioration	Travaux pour la sécurité/salubrité de l'habitat 0,3 ≤ ind I < 0,4		LCTS/LCS	35%			20%		
			LI				15%		
	Travaux pour l'autonomie de la personne	750€ HT/m2(SHF) /logt limité à 80 m2	LCTS/LCS	35%	1 500 €/logt Améliorer d'au moins 35% la performance énergétique du logement		15%		
	Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé 0,35 < ind D < 055		LCTS/LCS				25%		20%
			Travaux de lutte contre la précarité énergétique	LI					
	Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle décence (si logt occupé)			LCTS/LCS			25%		
			LI						
	Transformation d'usage		LCTS/LCS	25%					20%
	LI								
Prime Intermédiation Locative		1 000 €/logt LTS/LCS (conventionnement avec ou sans travaux)							
Prime réservation public prioritaire		2 000 €/logement LTS/LCS							
Forfait meuble cuisine : 1 000 €									
Forfait meuble salle de bains : 1 000 €									